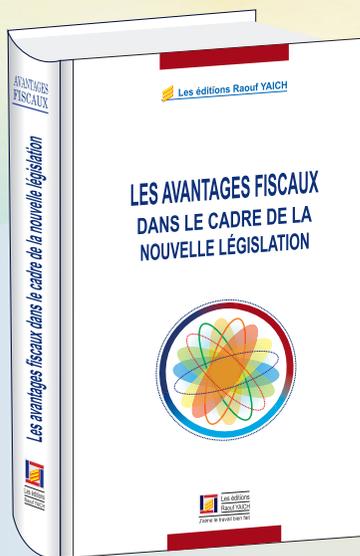


# NOUVEAU

## LES AVANTAGES FISCAUX DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE LÉGISLATION



Le nouveau cadre légal d'investissement est composé de la **loi d'investissement** avec ses décrets gouvernementaux et autres textes d'application établis par le ministère du développement et la **loi d'incitations** avec ses décrets gouvernementaux et autres textes d'application qui relèvent du ministère des finances.

La principale caractéristique et le principal avantage de la nouvelle législation est qu'elle **offre un dispositif d'optimisation fiscale et de primes à l'investissement** à travers :

- (1) Le droit à l'option optimale en matière de primes.
- (2) Le droit au cumul des avantages fiscaux.

- ✓ Les primes sont indiquées sur la liasse unique présentée par l'investisseur dans la rubrique "Les avantages sollicités" pour l'obtention de la déclaration d'investissement.
- ✓ Les primes sont accordées, sur **demande appuyée d'une étude de faisabilité du projet**.
- ✓ Une fois la déclaration d'investissement acceptée, le **régime fiscal est fixé par le contribuable lui-même sous contrôle de l'administration**.
- ✓ La déclaration d'investissement est **considérée comme nulle dans le cas où l'exécution de l'investissement n'a pas été entamée dans un délai d'une année à compter de la date de son obtention**.

### PLAN DU LIVRE

#### Comprendre l'incitation fiscale en contexte tunisien

##### Partie introductive

##### Partie I- Les primes et autres incitations financières à l'investissement

- Les primes
- Projets d'intérêt national
- Participation au capital
- Les prêts fonciers agricoles

##### Partie II- Les incitations fiscales par activités

##### Partie III- Les incitations fiscales par instrument

## Les avantages fiscaux dans le cadre de la nouvelle législation

### Les primes et autres incitations

#### Comprendre l'incitation fiscale en contexte tunisien

##### Partie introductive

1. Lexique officiel du cadre légal de l'investissement
2. Cadre général de l'investissement
3. Remarques préliminaires
4. Règles générales

#### Fiche de synthèse de calcul des primes

- ##### Structure générale des primes
1. Les primes
  2. Projets d'intérêt national
  3. Participation au capital
  4. Les prêts fonciers agricoles d'un maximum de 250.000 dinars ou 125.000 dinars

### Les incitations fiscales par activité

1. Le régime fiscal des entreprises bénéficiaires des avantages du développement régional
2. Le régime fiscal des entreprises bénéficiaires des avantages du développement agricole
3. Les entreprises totalement exportatrices
4. Les sociétés de commerce international
5. Les entreprises établies dans les parcs d'activités économiques
6. Les entreprises partiellement exportatrices
7. Les activités de soutien
8. Le tourisme
9. L'artisanat
10. Les entreprises spécialisées dans la collecte, la transformation, la valorisation, le recyclage ou le traitement des déchets et ordures
11. Avantage fiscal accordé aux projets entrepris par les jeunes promoteurs (âgés de 40 ans au plus) diplômés de l'enseignement supérieur
12. Les entreprises nouvellement créées
13. Régime de la reprise des entreprises en difficultés économiques
14. Dégrèvements financiers au titre des investissements dans le développement de la technologie ou sa maîtrise et les investissements d'innovation

### Les incitations fiscales par instrument

1. Le dégrèvement physique
2. La bonification de 30% du coût des machines, matériels et équipements d'extension
3. Le dégrèvement financier
4. Abattement et exonération au titre des revenus et régime de faveur d'impôt sur les sociétés au titre des bénéficiaires
5. Les incitations à l'emploi
6. Le régime des cadres étrangers
7. Acquisition des équipements
8. Le régime suspensif de TVA et des autres taxes sur le chiffre d'affaires
9. Impact de la nouvelle législation sur le crédit provenant de l'investissement, restituable dans un délai d'un mois
10. Les droits d'enregistrement
11. Régimes spéciaux de retenue à la source
12. Fiscalité locale

### BON DE COMMANDE

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_ Exemplaire(s) AVANTAGES FISCAUX x 140 D l'unité soit : \_\_\_\_\_

Je joins mon règlement par :

Chèque barré à l'ordre de " Les Editions Raouf YAICH "

Virement bancaire  Espèces

(CCB : 11 701 0003896 002 788 11 - UBCI Ech-chebbi SFAX).

(Une facture justificative vous est envoyée à la réception du présent bon de commande **accompagné du règlement**).

#### Les avantages fiscaux dans le cadre de la nouvelle législation

J'adresse ma commande à :  
"Les éditions Raouf YAICH"  
Avenue Habib Thameur  
Imm. Attijari Bank  
Rez-de-chaussée - 3000 Sfax  
Tel : 74 200 416  
Fax : 74 297 234 / 74 200 417  
Site web : [www.expertiseonline.com](http://www.expertiseonline.com)  
E-mail : [lajmi.manel@gmail.com](mailto:lajmi.manel@gmail.com)

Date \_\_\_\_\_  
Cachet et signature